

PRESENTATION DU CADRE DE COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES

KEMPINSKI, 15 FEVRIER 2012

Mesdames, Messieurs les Ministres et Chers Collègues ;

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;

Mesdames et Messieurs les Représentants résidents des Institutions multilatérales ;

Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs ;

Honorables Invités ;

C'est un plaisir et un honneur pour moi de vous avoir, réunis tous, autour d'un thème aussi stimulant que la Coordination de l'Aide et le Partenariat, et je tiens à vous remercier d'avoir répondu à notre invitation.

Je voudrais, de prime abord, remercier mon collègue, M MAHAMOUD ALI YOUSSEF, ici présent, pour sa disponibilité à notre égard en dépit des actions menées sans relâche afin de hisser notre pays à sa juste place au sein des institutions régionales et internationales.

Je voudrais aussi exprimer notre profonde gratitude à tous les partenaires, bilatéraux et multilatéraux, avec lesquels nous entretenons d'excellentes relations d'amitié et de coopération. Nous apprécions hautement l'assistance technique, les interventions humanitaires et financières des uns et des autres à nos efforts de développement.

Lancée en 2007 par le Chef de l'Etat, l'Initiative Nationale de Développement Social (INDS) constitue la feuille de route du Gouvernement ; elle a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs nationaux et les partenaires internationaux au développement autour de la lutte contre la pauvreté.

Un bilan récent de cette Initiative a confirmé la pertinence des orientations stratégiques de l'INDS tout en recommandant l'adoption d'une nouvelle approche opérationnelle pour renforcer l'efficacité de sa mise en œuvre.

En prolongeant l'INDS sur la période 2012-2016, le Gouvernement donnera une nouvelle dynamique à la stratégie de développement national par deux actions essentielles :

Premièrement : La mise en place d'un Cadre global intégré de planification stratégique avec « une Vision claire sur 25 ans », des Lois d'Orientation décennales ainsi que des plans quinquennaux sur cinq ans. Pour cela, nous mettons en œuvre des outils tels que le Programme d'Investissement Pluriannuel glissant de trois ans (PIP) cohérent avec des Cadres de Dépenses à moyen Termes (CDMT).

La Vision de développement à long terme que prépare le Gouvernement et dont les grandes lignes seront présentées succinctement, tracera le cadre d'une planification stratégique liée à la budgétisation et à l'aide.

Deuxièmement : La coordination et l'efficacité de l'aide participent au renforcement de la mise en œuvre de l'INDS ; en effet, une coordination et une efficacité de l'aide permettent de mettre en adéquation les ressources extérieures et nationales avec les priorités nationales.

A ce titre, Djibouti a adhéré en Avril 2008 à la Déclaration de Paris relative à la coordination et l'efficacité de l'Aide et a participé à la conférence d'Accra en 2008 ainsi qu'à Busan en 2011. Le souci des autorités va vers une mise en œuvre de la déclaration de Paris en concertation avec les Partenaires techniques financiers à travers les cinq principes : **Appropriation, Alignement, Harmonisation, Gestion axée sur les résultats, Responsabilité mutuelle.**

C'est donc pour répondre à notre engagement que je vous présente le plan d'actions suivant qui concrétise notre Cadre de Dialogue. Il comporte trois volets :

1. Un Dispositif Institutionnel,
2. Un Système informatisé de gestion de l'Aide
3. Un Secrétariat national et les mécanismes de Coordination de l'Aide, le Renforcement des Capacités.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Il n'est pas utile de rappeler que « le développement » constitue l'indicateur-clé dans le cadre des initiatives sur l'efficacité de l'aide. Dès lors, un Dispositif institutionnel et un Système d'informations pour assurer le suivi de notre stratégie de développement et des engagements sur la coordination et l'efficacité de l'aide sont nécessaires.

S'agissant du dispositif institutionnel, il comporte trois niveaux :

- Un Comité Etat-Partenaires au développement
- Un Comité de Coordination
- Des Cadres Sectoriels.

Je voudrais insister, concernant les Cadres Sectoriels, sur les points suivants :

- Ils seront déterminés et mis en place, en concertation avec les PTF, en tenant compte des priorités sectorielles, des besoins de financement et des capacités de financement des PTF.
- Conduire et assurer un plaidoyer des stratégies et politiques sectorielles en vue d'intéresser et inclure un plus grand nombre de partenaires au développement, y compris les Organisations non gouvernementales.
- Favoriser la mobilisation, la coordination et l'efficacité de l'aide, à travers les partenariats, les programmes conjoints et des cofinancements des programmes et projets, des tables rondes sectorielles.

Quant au Système informatisé de gestion de l'aide, un accent particulier sera mis sur la disponibilité de données fiables et actualisées périodiquement sur les flux de l'aide en vue de constituer une **base solide** pour identifier les **contraintes** sur l'efficacité de l'aide, et **agir** en conséquence. A cet égard, nous prendrons deux initiatives :

- renforcer l'effort de centralisation actuellement réalisé au niveau de la Direction du Financement extérieur en exploitant les exigences et opportunités modernes ;
- mettre en place un système informatisé de collecte et de gestion des données sur l'aide, accessible en intranet et sur internet, et permettant une saisie des données à distance.

Enfin, le Gouvernement (MEFIP/MAECI) assurera la coordination permanente du Dispositif, l'interface entre l'Etat et les Partenaires au développement, entre les sectoriels et le niveau national, et le suivi des mécanismes de coordination sectoriels, appuis et conseils aux ministères sectoriels.

Cette coordination s'appuiera sur un Secrétariat National s'articulant autour de la Direction du Financement Extérieur, la Direction de l'Economie, du Plan et du Portefeuille, la Direction de la Coopération, la Direction de l'INDS auprès du Secrétariat d'Etat à la Solidarité et la DISED.

Permettez-moi d'insister sur le renforcement des capacités.

En effet, afin d'assurer un fonctionnement efficace des mécanismes de coordination à tous les niveaux (tables rondes sectorielles, tables rondes générales, instruments et outils de coordination et de coopération), un programme de renforcement des capacités nécessaires et adéquates sera élaboré et mis en œuvre en concertation et avec l'appui des partenaires au développement.

Ce plan d'actions et de partenariat sur la coordination de l'aide traduit la volonté du Gouvernement de mobiliser une aide plus importante et plus efficace pour l'atteinte des objectifs nationaux de développement. La collaboration active et le partenariat de l'ensemble de nos partenaires au développement sont nécessaires pour parvenir à des résultats de plus en plus probants.

Je voudrais à cet égard, insister sur les points suivants qui traduisent d'ailleurs les principes de la Déclaration de Paris :

- Conformément aux principes « appropriation, alignement », le Gouvernement s'est doté d'une stratégie nationale de développement, des stratégies et politiques sectorielles ; nous invitons nos partenaires au développement à les appuyer, notamment à travers des renforcements des capacités nationales nécessaires à l'approfondissement des dites stratégies et politiques, à l'élaboration des études de faisabilité et d'évaluation économique des programmes et projets. En outre, il nous paraît essentiel d'appeler nos Partenaires à aligner leurs Cadres d'assistance et les appuis financiers sur les priorités nationales.
- Nous invitons les Partenaires à des interventions conjointes sur une plate-forme et selon des modalités communes, au renforcement et utilisation des procédures nationales, et à un engagement sur le moyen-long terme.

Pour conclure, le Gouvernement invite les Partenaires au développement à soutenir fortement et de manière conjointe ces initiatives et à assurer en coresponsabilité leur succès pour le renforcement de la coopération internationale et le bien-être de nos populations.

Je vous remercie.